# DÉFINITIONS

**Un enfant désigne toute personne âgée de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation (nationale) qui lui est applicable (Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), article 1)**

**Les Enfant Séparés sont ceux qui sont séparés de leurs deux parents ou de la personne qui s'occupait d'eux à titre principal, selon la loi ou la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de la famille. Il peut donc s'agir d'enfants accompagnés par d'autres membres adultes de la famille.**

**Les Enfants non accompagnés (également appelés mineurs non accompagnés) sont des enfants qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte qui, en vertu de la loi ou de la coutume, est responsable de cette prise en charge.**

**Les Orphelins sont des enfants dont on sait que les deux parents sont décédés. Dans certains pays, cependant, un enfant qui a perdu l'un de ses parents est appelé orphelin.**[[1]](#footnote-1)

**N.B. L'expression « enfants séparés » peut être utilisée comme un terme générique couvrant à la fois les enfants séparés et les enfants non accompagnés. ‘**

**Un Enfant chef/fe de Ménage est une situation dans laquelle un ou plusieurs enfants (généralement un frère ou une sœur plus âgée(e) assume(nt) la responsabilité principale de la gestion quotidienne du ménage, de la prise en charge et des soins des membres du ménage.**[[2]](#footnote-2)

**Un réfugié est une personne qui a été forcée de fuir son pays en raison de persécutions, de guerres ou de violences. Un réfugié craint avec raison d'être persécuté en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un groupe social particulier. Il est très probable qu'il ne puisse pas rentrer chez lui ou qu'il ait peur de le faire. La guerre et la violence ethnique, tribale et religieuse sont les principales causes qui poussent les réfugiés à fuir leur pays.**

**Une personne Déplacée Interne ou PDI** est une **personne qui a été forcée de fuir son domicile, mais qui n'a jamais franchi de frontière internationale. Ces personnes recherchent la sécurité partout où elles peuvent la trouver - dans les villes voisines, les écoles, les établissements, les camps internes, voire les forêts et les champs. Les déplacés internes, qui comprennent les personnes déplacées par des conflits internes et des catastrophes naturelles, constituent le groupe le plus important auquel le HCR vient en aide. Contrairement aux réfugiés, les personnes déplacées ne sont pas protégées par le droit international et n'ont pas droit à de nombreux types d'aide, car elles sont légalement sous la protection de leur propre gouvernement.**

**Un Apatride est une personne qui n'est citoyenne d'aucun pays. La citoyenneté est le lien juridique entre un gouvernement et un individu. Elle confère à l'individu certains droits politiques, économiques, sociaux et autres, ainsi que des responsabilités à la fois pour le gouvernement et le citoyen. Une personne peut devenir apatride pour diverses raisons, notamment des décisions ou des oublis souverains, juridiques, techniques ou administratifs. La Déclaration universelle des droits de l'homme souligne que « tout individu a droit à une nationalité ».**

1. **Les définitions ci-dessus sont tirées des Principes directeurs interagences relatifs aux enfants non accompagnés et séparés, 2004.** [↑](#footnote-ref-1)
2. **Définitions relatives à la protection et à la prise en charge des enfants, Save the Children, 2007** [↑](#footnote-ref-2)